

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

20/02/2013

Dossier complet le

28/02/2013

N° d'enregistrement

F09113P0081

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement de la zone d'activité des Valens

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 - a	Emprise de la zone d'activité : 5.5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement et aménagement partiel de l'emprise de la zone d'activité des Valens et 2 tranches.
Emprise totale de la zone d'activité des Valens = 5.5 ha
Emprise concernée par la tranche 1 = 2.3 ha
Emprise concernée par la tranche 2 = 3.2 ha

4.2 Objectifs du projet

Le défrichement de la zone doit permettre la création de la zone d'activité des Valens dont l'implantation a été approuvée dans le cadre du PLU qui doit favoriser l'accueil d'une entreprise qui exerce dans le domaine des travaux public et permettre également l'accueil d'entreprises artisanales locales afin de préserver et développer l'activité économique et le développement de l'emploi sur la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet d'aménagement de la zone d'activité est scindé en 2 tranches :

.

Tranche 1 :

Phase 1: Défrichement et terrassement (2.26 ha concernés) entre Aout et octobre 2013 (estimée à 7 semaines de travaux):

- Aires communes de circulation et de stationnement
- Aires EB1 et EB2 pour aménagement et accès aux bassins de compensation
- Lots n° 3 et 4

Phase 2 : Travaux d'aménagement

- Réseaux (EU et AEP et électrique (MT)) depuis le Mas Perrier le long de la RD8 (#500 ml) et sur la zone d'activité
- Aires communes : voirie et trottoirs, ouvrages de régulation des eaux pluviales, espaces verts...
- Lots 3 et 4

.

Tranche 2 :

Cette seconde tranche concerne :

- Aménagent des surfaces de circulation et de stationnement complémentaires
- Défrichement, terrassement et aménagement des lots n°1,2 5, 5, 7, 8, 9, et l'aire EB3.

Réalisation 2014 - ...

Les opérations de défrichement et de terrassement seront contraintes par arrêté du maire à être réalisées entre aout et octobre (mesures prévues par l'étude écologique annexée à l'évaluation environnementale fournie dans le cadre du PLU).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation concerne le fonctionnement de la zone d'activité qui peu représenter à terme (à l'issue de la tranche 2) 5.36 ha d'emprise.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Approbation du PLU (12/12/2012)

Déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0 " Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol"

Une étude de l'interface à aménager (Incendie)

Remarque : Contenu des conclusions des études écologiques réalisées sur le secteur d'étude, le projet n'est pas soumis à la demande de dérogation des espèces.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Tranche 1	
Surface maximum susceptible d'être défrichée	2.3 ha
Tranche 2	.
Surface maximum susceptible d'être défrichée :	(2.3 +) 3.2 ha
.	Total = 5.5 ha
Superficie du massif : Bois de Leins	8 600 ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune : Domessargues (30 350)
Lieu-dit : Les Valens
Parcelles cadastrales :
Section B
66, 67, 69, 70, 431, 457, 443, 445,
449, 459

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 10 ' 51 " 79E Lat. 43 ° 58 ' 17 " 41N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est fonctionnellement lié à l'aménagement de la zone d'activité des Valens, ainsi qu'à l'acheminement des réseaux AEP, EU et électriques avec un raccordement au niveau du Mas Perrier le long de la RD 8, ce qui représente un linéaire de # 500 m. Le maître d'ouvrage de l'opération de défrichement et de la viabilisation (acheminement des réseaux) est la commune de Domessargues.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Cf. Annexe 6 - Photographie aérienne

État Actuel : Terrain naturel

40 % de l'emprise est de type friche avec le passage d'une piste DFCI

60 % de l'emprise est boisée (taillis lâche de chênes verts)

Zonage du PLU : zone IVAU, zone à usage d'activité

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projetPLU - Approbation le 12/12/2012
Règlement applicable : Zone IVAU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II - 3015-0000 intitulé Bois de Lens
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondation : Gardon Amont - Approuvé le 03/07/2008 Aléa sismique : Faible
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR9101395 "le Gardon et ses Gorges". Site implanté à 14 km au Sud-Est du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune, un site classé au titre de l'Inventaire des Monuments ou Sites Historiques : L'église de Domessargues par arrêté du 06/07/1971 Distance au site : 1 km au Nord Est dans, le cœur du village.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable sera celle projetée dans le PLU, en effet les constructions futures seront raccordées au réseau géré par le SIAEP qui regroupe 10 communes. A noter que la ressource actuelle du forage Bertrand à Maruejols permet d'assurer un approvisionnement suffisant et de très bonne qualité. La réalisation d'un nouveau forage dans le karstique à Boucoiran assure une garantie d'approvisionnement qui couvre très largement les besoins communaux. Le projet ne génère pas de nouvelles incidences.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apports de Graves Non Traitées (GNT) extraites de carrières locales.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement concerné a fait l'objet dans le cadre de la réalisation de l'évaluation environnementale (PLU) d'une étude d'incidences avec inventaires faune et flore qui a été réalisée par le Cabinet Barbanson Environnement (CBE) au printemps 2010. Sous réserve de l'application de mesures de réduction des impacts (Calendrier d'intervention : opérations de défrichage et de terrassement réalisées entre aout et octobre, éclairage, préservation du ruisseau de l'Auriol), le projet d'aménagement ne générera que des impacts Nuls à faibles.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par ailleurs, cette étude conclue que le projet ne présente aucun effet notable dommageable sur l'état de conservation des habitats et des espèces du site FR9101395 "le Gardon et ses Gorges".

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement de la zone d'activité des Valens concerne globalement une emprise de 5.5 ha d'espaces naturels, susceptible d'être consommés. Ces espaces sont recensés comme (Code Corine biotope) : - Matorral de Chênes Verts (32.11) - Friche évoluée à Brachypode de Phénicie et ronciers (34.36) - Pelouse à Brachypode rameux et garrigue rocailleuses(32.4-34.5) - Prairie Maigre (34.32)
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa sismique : Faible Aléa retrait et gonflement des argiles : Faible Incendie: Aléa Modéré PPRI : Zone inondable correspondant à la limite basse de la zone d'activité
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Contenu de la nature de la zone d'activité, de l'absence d'ICPE autorisée (définition de la zone IVAU), de la faible vulnérabilité des masses d'eaux souterraines exploitées au droit du projet, de l'éloignement et du caractère épars du voisinage, aucun risque sanitaire n'est généré par l'opération d'aménagement dans son ensemble.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les opérations de défrichements, de terrassement, et la circulation des engins de chantier seront génératrices de bruits en raison des opérations d'aménagements et de la circulation des engins sur la RD 8 (phase d'exploitation également). Les nuisances seront contenues en raison du caractère épars et de l'éloignement des riverains.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Idem que pour le bruit

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses concernent l'éclairage des voies de circulations, des bureaux et des zones de stockage.</p> <p>Conformément aux prescriptions établies dans le cadre de l'évaluation des incidences réalisée par le Cabinet Barbanson Environnement, les éclairages nocturnes seront réduits au strict nécessaire. Les ampoules utilisées devront être strictement dirigées vers le bas.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les opération d'aménagements seront génératrices de poussières et devront à ce titre faire l'objet des préconisations habituelles de travaux relatives à la limitation de l'envol de poussières (humidification des sols pendant les opérations de terrassement ...).</p> <p>Durant la phase d'exploitation, les seules émissions concernent les émissions dues à la circulation des engins et à fortiori de l'augmentation du trafic.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux Usées Domestiques, à terme, environ 80 eq/hab qui seront collectées par le réseau communal.</p> <p>Eaux pluviales de voiries et de toitures pouvant contenir des hydrocarbures, ces rejets feront l'objet de la procédure loi sur l'eau (R 2.1.5.0) qui permettra la mise en place d'un système de collecte et de gestion permettant de prévenir le milieu naturel d'une pollution (accidentelle ou non).</p> <p>Le milieu récepteur correspond au Ruisseau de l'Auriol (FRDR11699).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés correspondent aux DIB, huiles, déchets ménagers, et autres déchets classiquement générés par une zone d'activité (hors ICPE).</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente demande est motivée par le défrichement de la zone IVAU dont l'implantation a été approuvée dans le cadre du PLU (approuvé le 12/12/2012) et qui a fait à ce titre l'objet d'une évaluation environnementale (2010). L'évaluation des enjeux et impacts potentiels de l'opération ne révèle pas de risques ou d'impacts notables sur l'environnement qui n'aient fait ou ne fera l'objet d'une étude indépendante.

En effet, la réalisation de l'étude d'interface aménagée permettra d'identifier avec précision les mesures à mettre en œuvre pour prévenir le risque incendie.

La pollution du milieu naturel par des rejets hydrauliques fait l'objet d'une procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau dans le cadre de la rubrique 2.1.5.0 "Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol".

L'évaluation des impacts sur le milieu naturel (faune et flore) a fait l'objet d'une attention particulière par le Cabinet Barbanson Environnement qui a réalisé dans la zone d'influence de la zone d'activité des Valens une étude écologique qui s'appuie sur une campagne d'inventaires faune et flore réalisée durant le printemps 2010, complétant le pré-diagnostic écologique réalisé en septembre 2009 par le Centre Ornithologique du Gard (COGard). Cette étude révèle des enjeux faibles concernant la faune et la flore et conclut à des impacts résiduels nuls à faibles sous réserve de l'application de mesures de réduction et de suppression des impacts, consistant d'une part au respect d'un calendrier d'intervention, et d'autre part à limiter les éclairages sur le site.

L'application des mesures de réduction et de suppression des impacts sera rendue obligatoire par un arrêté du maire.

Ainsi au vu de la somme de ces éléments et de l'application des préconisations de travaux relatives à l'étude écologique, il apparaît que l'ensemble des impacts et ou enjeux aient été évalués et pris en compte avec attention.

En arrière-plan, en raison du calendrier de travaux imposé par l'étude écologique, les délais nécessaires à l'instruction d'une étude d'impact nécessiterait le report du projet d'aménagement de la zone d'activité à l'année 2014.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 - Photographie aérienne
7 - Règlement de la zone IV AU
8 - Dossier OAP des Valens / Etude écologique de Barbanson

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Domessargues

le,

06/02/2013

Signature

